



Un Artisan termine son travail, le client n'a pas payé

Par **Renaut**, le **27/03/2015** à **10:11**

Bonjour,

Un artisan exécute un travail de pose de carrelage dans une cuisine, des travaux de plomberie et de collage des plaques.

Problème : il n'y a pas eu de devis signé. Il a pris des photos du travail avant et à la fin. Il y a déjà plus de 4 mois et le client n'a pas payé. Comment faire ?

Merci de votre réponse.

Par **alterego**, le **27/03/2015** à **12:03**

Bonjour,

Vous n'êtes pas artisan, vous êtes un entrepreneur voire même, peut-être, qu' un auto entrepreneur (n'y voyez là rien de péjoratif).

Les photos c'est secondaire. En l'absence de devis signé vous avez réalisé les travaux. Le client ne vous paiera pas.

Qui a fourni les divers matériaux et fournitures ?

Si c'est vous, pouvez-vous justifier de factures d'achat ?

Donnez plus de détails sur la façon dont vous avez traité le marché, sur les travaux qu'il y avait à réaliser etc..., enfin tout ce qui pourrait nous permettre de vous conseiller.

Cordialement

Par **Renaut**, le **27/03/2015** à **14:58**

Bonjour e merci de votre réponse, se sont des amis qui je fait beaucoup de confiance je traite a la bouche, je pense que même je exagéré dans la confiance, par ce comportement très dur en vers moi.

Oui j'ai quelques factures e même des photos claires pour prouver qui je fait le travail.

Vous avez un modèle de lettre qui je peut écrire?

Je besoin trouver un équilibre, pour les envoyer une lettre Recommande a fin de recevoir le juste.

Merci vraiment pour votre réponse.

Cordialement,

Par **moisse**, le **27/03/2015** à **16:11**

Bonjour,

"Lieu et date de la LR/AR

Vous m'avez commandé la réfection de votre cuisine, carrelage, travaux de plomberie et menus travaux.

Nous étions d'accord pour un paiement comptant dès la fin des travaux, pour une somme de XXX euros.

Ceci est une mise en demeure de payer cette somme sous huit jours, et fait donc courir les intérêts légaux depuis cette notification.

Faute de paiement je saisisrai la juridiction de proximité en vue d'obtenir votre condamnation, dommages et intérêts en sus.

Regrettant votre négligence à honorer vos engagements, avec mes salutations.

signature"

==

la juridiction de proximité dont le greffe est situé au tribunal d'instance est gratuite et compétente pour les litiges inférieurs à 4000 euros.